

BOURG SAINT MAURICE - LES ARCS

MAIRIE

Le Maire de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

A

Madame Carole RAMPAZZO
Présidente 3A

Email : carole.rampazzo@gmail.com

Bourg Saint Maurice – Les Arcs, le 26 novembre 2019

N/Réf : S.A. - PG/VG n° 295
Affaire suivie par M Philippe GEOFFROY
Directeur Général des Services
Courriel : p.geoffroy@bourgsaintmaurice.fr

Objet : projet de modification de PLU Landry / secteur de la Maïtaz

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre message au sujet du projet de la Maïtaz sur Landry et de l'inquiétude des propriétaires d'Arc 1800 au sujet des nuisances en termes de circulation et d'environnement susceptibles d'être créées.

Je vous confirme que, conformément à un accord de 1993, la commune de Landry a autorisé la commune de Bourg Saint Maurice à réaliser, en partie sur son territoire, la voie de bouclage d'Arc1800.

En contrepartie de cette mise à disposition gratuite du foncier par la commune de Landry pour cette voie de bouclage, il a été convenu, par convention, que la commune de Landry, dans le cadre du projet de construction à la Maïtaz serait autorisée à se raccorder au réseau d'eau potable et d'assainissement de Bourg Saint Maurice, la commune de Landry faisant son affaire de la refacturation de l'eau consommée en accord avec l'E.C.H.M.

Je ne suis, par conséquent, pas en mesure de remettre en cause cet accord.

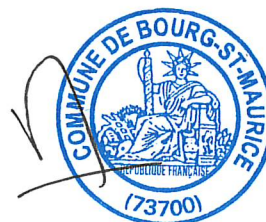
En ce qui concerne la collecte des ordures ménagères, ce service sera géré dans le cadre d'un accord à passer entre les deux Communautés de Communes compétentes.

Je reste à votre disposition pour évoquer avec vous les sujets que vous voudrez bien me soumettre relatifs à notre station des Arcs.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Michel GIRAUDY



Copie pour information :

- M le Maire de Landry
- DGST